



DÉCLARATION LIMINAIRE CTSD DU 21 NOVEMBRE 2022

Mesdames les chefs de cour vous avez jugé opportun d'avoir la volonté de mettre en place d'ici fin 2022 et sur tout le ressort de la cour d'appel de Riom, la numérisation de toutes les procédures pénales.

La juridiction de Clermont-Ferrand sera la plus impactée, vu l'importance du contentieux pénal traité.

Nous avons la certitude que cela sera difficilement applicable, car la mise en route de cette directive va engendrer un accroissement des tâches avec un effectif réduit et non calibré pour accomplir ce travail. En effet, le nommage des pièces à l'acte, va nécessiter beaucoup plus de temps et d'attention, le personnel devra en outre être totalement formé et très performant. L'effectif actuel du service numérisation du tribunal judiciaire est quelque peu réduit et il faudra néanmoins l'étoffer un peu plus si l'on souhaite obtenir un rendement convenable et qu'une qualité acceptable du travail soit restituée.

En outre, à l'heure actuelle le tribunal ne dispose que de deux stations de numérisation pour ce service et une station située à l'instruction. Pour acquérir un rendement convenable (car il s'agit bien dans ce cas d'espèce de rendement tel que pratiqué dans une usine) il faudrait à minima une station supplémentaire. Néanmoins des problèmes se greffent à tout cela, ceux de la connexion agrémentée de pannes fréquentes de réseau ainsi que des dysfonctionnements des applicatifs et les problèmes récurrents lors des mises à jour du logiciel NPP. L'ensemble de toutes ces difficultés ne fait que grandement alourdir la charge de travail.

L'UNSa SJ pense qu'une fois tous ces problèmes résolus, peut être que votre demande pourra être mise en oeuvre, mais il faudra cependant, avant tout, prendre toutes les dispositions nécessaires pour résoudre l'ensemble de ces dysfonctionnements.

Concernant un point relatif à l'actualité judiciaire, l'UNSa SJ dénonce la méthode de communication employée par le Garde des Sceaux en ce qui concerne l'augmentation faramineuse de 1000 euros brut allouée aux magistrats. Ceci ne peut que provoquer la colère, le dégoût et le désarroi des agents, poussant de ce fait les uns aux autres à s'opposer. Cette façon incompréhensible de procéder n'est ni adaptée sur le plan de cohésion ni sur le plan d'approche collective, alors même que le baromètre du moral des agents est au plus bas. Le Garde des Sceaux devrait plutôt penser à augmenter les bas salaires au lieu d'arroser conséquemment celui des magistrats. L'augmentation insignifiante de 3,5% du point d'indice distribuée au mois de juillet ne suffira pas à apaiser la grogne des fonctionnaires.

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES du 1^{er} au 8 DÉCEMBRE 2022

STOP AUX PROMESSES,
L'ARGENT ET LA CONSIDERATION
C'EST MAINTENANT !



unsasj.fr

L'UNSa SJ estime que l'élaboration d'un plan santé sécurité et conditions de travail est indispensable eu égard aux différents problèmes survenus dans plusieurs juridictions du ressort

Cet été, la chaleur a été particulièrement élevée voir forte en milieu d'après-midi. La circulaire du secrétariat général en date du 13 juillet 2022 (pourtant très claire) indiquait *"il est également possible de demander aux agents de venir plutôt le matin et de les autoriser à quitter leur poste de travail en début d'après midi pour leur permettre de regagner leur domicile avant le pic de chaleur"*. L'UNSa SJ a demandé à un directeur de greffe d'appliquer cette circulaire. La réponse a été des plus surprenantes. *" Les fonctionnaires peuvent arriver plus tard le matin et partir plus tard le soir"* en un mot à l'inverse de la circulaire.

Mesdames les chefs de cour, l'UNSa SJ vous demande dès l'année prochaine de bien vouloir faire respecter les circulaires du ministère.

Les représentantes de L'UNSA SJ

Monique SAUVAGEOT - Laure BONNAC

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES du 1^{er} au 8 DÉCEMBRE 2022

STOP AUX PROMESSES,
L'ARGENT ET LA CONSIDERATION
C'EST MAINTENANT !



unsasj.fr